

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 juin 2025

N°2025-06-01

Date de convocation : 3-06-2025

Date d'affichage : 3-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17+2 Pouvoirs

Pouvoirs : M. Pierre CHAUDET pouvoir à Johan GOURMAND, M. Fabien POTIN pouvoir à Cédric MANCINI

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : vote des subventions pour 2025 – associations

Madame Blandine DESBOS présente le tableau des subventions a allouées aux différentes associations de la commune et après validation de la commission.

Associations	Montant demandé	Objet de la demande	Proposition d'attribution
Comité des Fêtes	750€	paiement de la moitié du feu d'artifice	750€
Sou des écoles	1500€	Financement des cours de danse et des sorties scolaires/ prêt de matériel gratuitement aux autres associations)	1 200€
Amicale des pompiers	1417,14€	Assurance	1 417,14€
Foyer Rural	300€	Démarrage de	300€

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

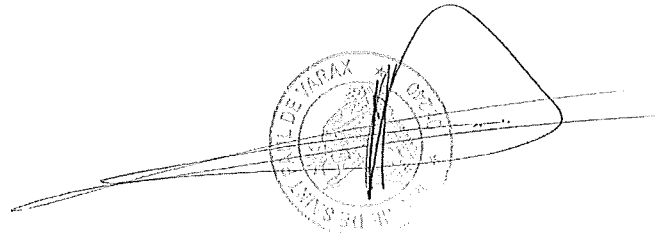
ID : 001-210103834-20250616-20250601-DE

		l'association	
Centre Dombes Football	Pas de montant indiqué	54 licenciés sont de Saint Paul sur 450	1 000€
BCB Bouchoux Condeissiat Basket	Pas de somme indiquée	15 enfants de Saint Paul sont licenciés dans le club. Nous ne proposons pas d'activités sportives à destination des enfants sur la commune.	300€
Montant du budget « Subventions » : 5000€			
Montant attribué : 4 967,14€			

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe, Madame Blandine DESBOS, le conseil municipal approuve avec 1 abstention, et 18 pour :

- octroyer les subventions citées ci-dessus aux diverses associations ou amicale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX****SEANCE DU 16 juin 2025****N°2025-06-02**

Date de convocation : 3-06-2025

Date d'affichage : 3-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19 Présents : 17 Conseillers en exercice : 19 Votants : 17+2 Pouvoirs

Pouvoirs : M. Pierre CHAUDET pouvoir à Johan GOURMAND, M. Fabien POTIN pouvoir à Cédric MANCINI

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

Mme CALLY Audrey

Mme ANTON Dorothee

M. VAN DORT Didier

M. CHAUDET Pierre

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

M. GOURMAND Johann

Mme ROSERAT Charlène

M. FROGET Bruno

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : vote d'une subvention exceptionnelle au sou des écoles

Monsieur le Maire informe que le Sou Des Ecoles, s'est portée volontaire pour participer à l'action des jeunes du conseil municipal dans le cadre de leur voyage au Sénat à Paris.
La commune de Saint Paul a décidé de participer à cette manifestation, et décide de leur verser la somme de 1 605.00 € afin de subvenir aux besoins des jeunes.

Associations	Montant demandé	Objet de la demande	Proposition d'attribution
Sou des écoles	1605€	Aide au financement du voyage conseil des jeunes	1 605€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte avec 1 abstention et 18 pour :

- Une aide en faveur du sou des Ecoles pour la somme de 1 605.00€
- Demande à la Secrétaire Générale d'effectuer le versement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric MANCINI
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 juin 2025

N°2025-06-03

Date de convocation : 3-06-2025

Date d'affichage : 3-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17 + 2 Pouvoirs

Pouvoirs : M. Pierre CHAUDET pouvoir à Johan GOURMAND, M. Fabien POTIN pouvoir à Cédric MANCINI

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : garantie d'emprunt SEMCOA

Monsieur le Maire informe que la Semcoda envisage de lancer une opération de réhabilitation thermique sur la commune, afin que les locataires puissent bénéficier d'un meilleur confort de vie et une maîtrise des charges.

Afin que cette opération puisse être réalisée, la Semcoda devra obtenir un emprunt de 124 000€ avec une garantie des collectivités pour un montant de 93 000€.

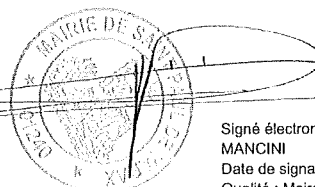
La commune de SAINT PAUL sera sollicitée à hauteur de 50% de 93 000€ soit 46 500€ et les 50% restants seront garantis par le Département.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette garantie.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, **le conseil municipal à l'unanimité**, émet un avis favorable à cette demande et donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures à venir dans le cadre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 juin 2025

N°2025-06-05

Date de convocation : 3-06-2025

Date d'affichage : 3-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17 + 2 Pouvoirs

Pouvoirs : M. Pierre CHAUDET pouvoir à Johan GOURMAND, M. Fabien POTIN pouvoir à Cédric MANCINI

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : PERCEPTION D'UNE RECETTE dans le cadre du changement d'imprimantes

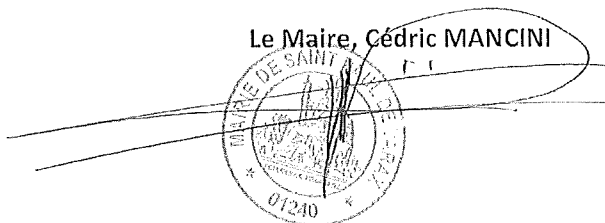
Monsieur Quentin RUEZ, adjoint, rappelle que dans le cadre de la gestion du parc des imprimantes (mairie et école), la reprise de l'ensemble des contrats existants sera effectué par la Sté Xéfi, contrats que la Sté Rex Rotary détenait.

Un avis des sommes à payer sera émis à la Sté Xéfi pour un montant de 5 796.80€ représentant les 5 trimestres qui restent à payer.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Quentin RUEZ, le conseil municipal valide à l'unanimité, ce titre de recette pour le montant indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 16 juin 2025

N°2025-06-05

Date de convocation : 3-06-2025

Date d'affichage : 3-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17 + 2 Pouvoirs

Pouvoirs : M. Pierre CHAUDET pouvoir à Johan GOURMAND, M. Fabien POTIN pouvoir à Cédric MANCINI

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : TRAVAUX ASSAINISSEMENT – PROGRAMME 2025- mise en séparatif des réseaux communaux

Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint au maire, explique que les travaux de « **Mise en séparatif des réseaux communaux – Programme 2025** » sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action de l'Agence de l'Eau « Sauvons l'eau » (2025-2030).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider le projet de l'opération « **Mise en séparatif des réseaux communaux – Programme 2025** »
- De valider le montant estimatif H.T de (montant restant à affiner, opération de 704 466.50 € HT) € de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement ;
- De mentionner dans les pièces du Dossier de consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte nationale des réseaux d'assainissement ;
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération.

SLOW

Présentation succincte :

Le Schéma Directeur envisageait un certain nombre d'actions de mise en séparatif des réseaux sur le mandat.

Les opérations engagées dans le cadre du présent programme correspondent aux dernières tranches du programme de travaux établi au schéma directeur d'assainissement.

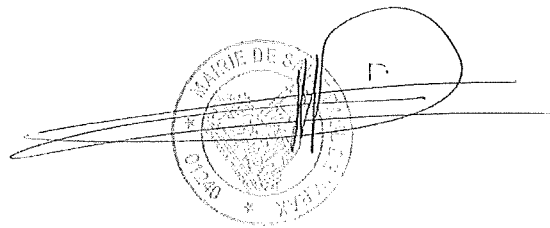
Aussi, au vu de la bonne santé financière du budget annexe d'assainissement, et des travaux à réaliser sur le mandat, il a été envisagé de déposer un dossier permettant la réalisation des travaux de mise en séparatif du secteur Sources / Maternelle ; ce qui va permettre de réduire les eaux claires parasites arrivant au droit du poste de refoulement du Moulin dans un premier temps, et à la station d'épuration dans un second temps. En parallèle, la canalisation de refoulement du poste du Moulin sera redimensionnée pour optimiser le débit de pompage.

Le projet pourra être présenté lors du prochain conseil municipal, avec les coûts de chaque opération.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Guy MINASSIAN, le conseil municipal valide à l'unanimité, le projet du programme 2025, et donne tous pouvoirs au maire pour dans le cadre des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :